



## Fiche pratique : déposer une demande de financement Erasmus + en 3 étapes



### 1. **ELIGIBILITE** : vérifier la conformité entre votre projet et le type d'action financé

=> outils : le guide complet ERASMUS + [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf)

NB : Pour les actions « échange de jeunes » voir les pages 67-76.

Les principaux critères d'un **échange de jeunes** sont :

- **durée : entre 5 et 21 jours (transport exclu)**
- **participants : âge entre 13 et 30 ans ; effectif entre 16 et 60.**  
La répartition de l'effectif du groupe doit être équitable entre partenaires.
- **lieu : la rencontre doit avoir lieu dans le pays d'un des partenaires**
- **projet : le projet est cohérent, il entre dans les priorités du programme**

*NB : il est bien précisé que tout financement européen est une aide à la création de projet, et ne doit pas constituer l'unique source de financement du projet. Il s'agit d'un « co-financement ».*

### 2. **DEMANDE** : remplir le formulaire en ligne

=> à télécharger l'adresse suivante :

<http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/telecharger-tous-les-documents.html#eform>

**!! Pour valider le formulaire, il faudra entrer un code PIC !!**

contactez [europa@eedf.asso.fr](mailto:europa@eedf.asso.fr) pour la démarche de création du Code PIC

***NB : les partenaires devront signer un accord de partenariat (le " mandat "). Cependant, uniquement une version scannée vous sera demandée. Plus de délais de poste donc !***

### 3. **REPONSE**

La réponse vous sera adressée à l'adresse légale indiquée dans votre formulaire de demande dans un délai de **4 mois maximum** après le dépôt du dossier.

Toute réponse négative sera motivée.

En cas de réponse positive :

- vous recevrez immédiatement **80 % de la subvention totale** accordée
- à la suite de votre projet il faudra remplir le **rapport final** (incluant notamment la liste émargée des participants). Sur la base de ce rapport, il sera déterminé si l'agence ERASMUS + vous doit encore de l'argent, ou bien si le solde est en leur faveur.

***!! si vous avez nettement moins de participants que prévu, il est tout à fait possible que l'on vous demande de rembourser une partie de la subvention versée !!***

*→ au plus tard 60 jours après la remise du rapport final*

### **Les échéances pour 2015**

	Date de dépôt	Date minimum de début du projet
1 <sup>er</sup> round 2014	4 février	1 <sup>er</sup> mai 2015
2 <sup>e</sup> round 2014	30 avril	1 <sup>er</sup> août 2015
3 <sup>e</sup> round 2014	1 <sup>er</sup> octobre	1 <sup>er</sup> janvier 2016